



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du : 11 décembre 2025
Présidence : Mme Martine Borgeaud
Présence : 24 conseillers

**PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2025 : Demande de crédit extrabudgétaire
de CHF 11'500.- TTC Réfection du sol de l'emplacement dédié aux déchets
compostables. Site de la déchetterie**

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- Vu le préavis municipal N° 10/2025 présenté le 11 décembre 2025 ;
- Oùï les rapports de la commission des finances et de la commission ad hoc chargées d'étudier cet objet;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 11'500.- TTC (onze mille cinq-cents francs) pour les travaux de réfection du sol de l'espace dédié aux déchets compostables du site de la déchetterie
- D'admettre le mode de financement proposé.

Accepté avec 17 OUI, 3 NON et 4 ABSTENTIONS au vote à main levée.
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 11 décembre 2025

Montpreveyres, le 13 décembre 2025

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente

Marion Villars
Secrétaire



*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).
La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*